

Cholet, le 15 avril 2024


**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Principale
à
L'ensemble des parents des élèves de 3^{ème}

Objet :

Orientation post 3^e - Phase définitive – SLO – SLA et SLI – informations complémentaires



**Collège Georges
CLEMENCEAU**

La Principale
Séverine GUECHI

110 rue de la Porte Baron
49300 CHOLET

Tél. : 02.41.62.06.46

ce.0490022h@ac-nantes.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets d'apporter des éléments complémentaires à ceux déjà abordés dans nos précédents échanges.

➤ **SLO : Services en Ligne Orientation : CHOISIR SON ORIENTATION, SA VOIE**

(via EDUCONNECT onglet Orientation)

SLO permet de choisir la voie de l'orientation : seconde GT, seconde professionnelle ou CAP. Celui-ci est mis en place pour le 3^e trimestre **du lundi 6 mai au vendredi 24 mai 2024** avant les conseils d'orientation qui auront lieu :

Le lundi 3 juin 2024 pour les classes de 3^{ème} BRUGES et CORDOUE

Le mardi 4 juin 2024 pour les classes de 3^{ème} ATHENES ET DUBLIN



Vous ne pouvez pas saisir SLO phase définitive si vous n'avez pas accusé réception de la phase provisoire du second trimestre. En cas de difficulté, merci de prendre contact auprès des professeurs principaux et/ou du secrétariat de direction.

➤ **SLA : Services en Ligne Affectation : CHOISIR SON METIER, SON LYCEE**

(via EDUCONNECT onglet Affectation)

Les familles peuvent désormais saisir les vœux dans le cadre de la **phase principale du lundi 6 mai au lundi 27 mai 2024**. Possibilité de saisir 10 vœux dans l'Académie et 5 vœux hors Académie. Il s'agit de choisir son affectation, effectuer une demande de lycée.



Les familles en difficulté numérique devront renseigner la fiche A3 verte à demander auprès du professeur principal (Fiche de vœux palier 3^e - Phase principale d'affectation 2024) et la remettre renseignée au professeur principal au plus tard le **vendredi 24 mai 2024**.

➤ **SLI : Services en Ligne Inscriptions** : (via EDUCONNECT onglet Inscriptions)

A partir du mercredi 26 juin 2024 (14h30), les familles seront informées de l'affectation de leur enfant (lycées, CFA...) et pourront procéder au télé-service Inscription afin d'inscrire leur enfant dans l'établissement d'accueil retenu par les autorités académiques pour la rentrée 2024-2025.

Comme vous pouvez le constater, la place des télé-services dans l'orientation de votre enfant est centrale. Aussi, je vous encourage vivement à utiliser ces télé-services afin d'anticiper l'inscription de votre enfant dans son futur lycée et sa future demande de bourses lycée.

Les professeurs principaux, le PSY EN et l'équipe de direction vous accompagneront à chaque étape afin que votre enfant puisse obtenir une orientation choisie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

La Principale,

Séverine GUECHI

